

Rejoignez

un

CONSEIL

CITOYEN !



et participez à la vie de la cité !

laïcité

proximité

fraternité



pluralité



égalité

indépendance

liberté



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

www.narbonne.fr

Qu'est-ce qu'un Conseil citoyen ?



C'est un collectif associant habitants et acteurs locaux qui souhaitent **s'impliquer** dans leur quartier pour l'élaboration et la réalisation de projets visant à **améliorer** la vie de leur quartier.

Il sert à favoriser la démocratie participative et impliquer les habitants dans la vie de la cité. Si vous souhaitez vous exprimer, venez participer.

Loi du 27 février 2002 : Loi de démocratie participative.

Comment ça marche ?

Vous pouvez exercer votre action en toute indépendance et vous inscrire dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Vous serez **acteur** et pourrez faire des **propositions** sur tout sujet d'intérêt collectif relatif à la **vie du quartier** tels que :

- › L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain
- › La cohésion sociale autour de l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, le sport
- › Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- › La tranquillité publique

Qui peut participer ?

Vous, en tant qu'habitant ou acteur local de votre quartier : associations, professionnels (artisans, commerçants, professions libérales...), collectifs existants (par exemple de parents d'élèves...)

Chaque Conseil est constitué de **deux Collèges** répartis comme suit :

Le Collège des habitants

Le Collège des acteurs locaux



+



Habitants
(volontaires et tirés au sort dans le respect de la parité)

Acteurs locaux
(volontaires et tirés au sort)

Les quartiers représentés

- Conseil citoyen de Bourg
- Conseil citoyen de Cité
- Conseil citoyen de Razimbaud, Horteneuve, Baliste
- Conseil citoyen de Saint-Jean Saint-Pierre, Anatole France, Les Amarats
- Conseil citoyen de l'Egassiairal
- Conseil citoyen de Montplaisir, Roches Grises, Réveillon
- Conseil Citoyen de Narbonne-Plage

Périmètre pour les différents Conseils citoyens, suivre le lien ci-après : www.narbonne.fr/cartographie/categories

Pour plus d'informations

Direction Citoyenneté de la Ville de Narbonne

Tél. 04 68 90 31 50

conseilscitoyens@mairie-narbonne.fr

Pour aller plus loin dans la démarche

En parallèle, L'Etat, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la Ville de Narbonne mettent en place des « **Conseils Citoyens Politique de la Ville** » spécifiques aux trois quartiers prioritaires identifiés :

Narbonne Ouest,
Narbonne Est
Narbonne Centre.

Ces « Conseils Citoyens Politique de la Ville » participeront aux instances de pilotage du Contrat de Ville et seront associés aux projets de leurs quartiers.

A ce titre, conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les habitants des quartiers prioritaires sont invités à se positionner plus spécifiquement sur les trois « Conseils Citoyens Politique de la Ville ».

Vous souhaitez participer aux « Conseils Citoyens Politique de la Ville » ou avez des questions à nous poser, n'hésitez pas à contacter :

↳ **Service Politique de la Ville
du Grand Narbonne**
Tél. 04 68 58 17 37
politiqueville@legrandnarbonne.com